

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 26 avril 2023 à 19H30

Le 26 avril 2023, les membres du conseil d'administration du CCAS, convoqués le 17 avril 2023, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur DOLÉ, Président du CCAS.

Présents : MM. Yves TRUCHON, Sébastien DOLÉ, Benjamin WATIER, Gérard ADRIEN et Mmes Céline WALTER, Sylvie BIZET, Sylvie VISNEUX, Jacqueline VISNEUX et Aurélie RODRIGUES DA CRUZ. (9)

Absents excusés : -

Absentes : -

Quorum 5 : atteint

Secrétaire de séance : Benjamin WATIER

Ordre du Jour :

- Participation à l'aide-ménagère
- Organisation du repas de fin d'année
- Questions diverses

Clôture de la séance précédente

Il est fait lecture du compte-rendu de la réunion du 28 mars 2023.

Participation à l'aide ménagère

M. le Président expose les comptes administratifs précédents et l'analyse des résultats 2021 et 2022. Il ressort que les revenus générés par le Legs sont inférieurs depuis quelques années.

Afin de pallier cette baisse de revenus, M. le Président du CCAS propose d'augmenter la participation des bénéficiaires aux heures d'aide-ménagère.

Après calculs, une augmentation du tarif horaire de 1€ pourrait permettre de réduire le déficit du budget du CCAS. Le comité décide à l'unanimité, à compter du 1er juin 2023:

- d'augmenter le tarif horaire de 12 à 13€ de l'heure pour les bénéficiaires (plus de 60 ans habitant la commune) et

- d'augmenter le tarif horaire de 12 à 15€ de l'heure pour les non-bénéficiaires.

Délibération 2023/04-01

Organisation du repas de fin d'année

Les membres du CCAS ont étudié les propositions pour l'organisation du repas annuel.

Le comité décide que le repas aura lieu le samedi 25 novembre 2023 au Foyer rural de Chaumuzy. Une participation de 10€ sera demandée aux personnes de 60 ans et plus habitant la commune et 45€ aux personnes n'ayant pas 60 ans ou n'habitant pas la commune.

Le CCAS passera commande à l'Atelier de Chris à Ville En Tardenois pour la gerbe de fleurs aux donateurs. Pour l'animation, il fera appel, à TISSIER AYMERIC, selon les disponibilités des artistes. L'établissement La Fougasse n'étant pas disponible à cette date, le devis d'Aux Délices d'André sera validé pour 2 515 € TTC à ajuster selon le nombre de convives. Le comité décide d'inviter au repas avec une participation financière de 10€, les conseillers municipaux, les membres du comité et le personnel communal.

La proposition est adoptée à l'unanimité. **Délibération 2023/04-02**

Questions diverses

Centenaire 2023.

Le comité continue de préparer l'évènement.

Plus de questions, la séance est levée à 21h00.